Image not found or type unknown

Mon employeur refuse la reprise de mon salaire

Par **Tonytony**, le **26/07/2018** à **23:58**

Bonsoir,

Mon employeur refuse de reprendre mon salaire après le mois d indemnisation temporaire d'inaptitude. Le mois de l'ITI est arrivé a son therme le 22 juillet 2018, donc n'étant ni licencier ni reclasser mon versement de salaire doit reprendre le 23/07/18. Mon employeur refuse il veut commencé a me payer que dans 2 mois.
Comment faire pour résoudre ce problème?

Merci.

Par **P.M.**, le **27/07/2018** à **07:59**

Bonjour,
Le versement du salaire reprenant le 23 juillet, vous devriez commencer à l'avoir à partir de la paie de juillet…
Si ce n'est pas le cas, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure même si certains prétendent que tout s'arrange toujours par la négociation...

Par **Tonytony**, le **27/07/2018** à **08:45**

Bonjour ,
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés